PROCES-VERBAL

CONSEIL DU 03 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de la convocation : 28 août 2026
Etaient présents : M. Pierre GARBIL, Mme Sylvie BURELLIER, M. Cédric PINAY, M. Philippe CIRUSSE, Mme Aurélie HOMEYER, Mme Laura DUPUY, M Ludovic SUCHERE, M. Nicolas POMMIER, Mme Aurélie FABER, M. Alain POYET, Mme Maryse MONIER, M. Yannick PLEVY, Mme Nathalie DESCHAMPS, Mme Laurie Anne PAQUET,
Absent excusé : M. Jean-Paul NIELACNY
Absent non excusé :
Secrétaire de séance : Mme Aurélie HOMEYER

Procès-verbal du dernier conseil

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal du dernier conseil municipal

Délibération : tarif cantine 2026/2027

Le prestataire pour la fourniture des repas de la cantine, API, a informé la mairie par mail en date du 07 juillet, que les tarifs des repas augmenteraient de 1,45% à compter du 1er septembre.
Il appartient au conseil municipal de définir les tarifs des services publics et donc celui de la cantine. La commune étant en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunale) les conseils municipaux de Chalain d'Uzore, Pralong et Saint Paul d'Uzore doivent prendre des délibérations concordantes.
Les maires des communes proposent de répercuter cette augmentation sur le prix facturé aux familles à partir du 1er novembre.
Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide de fixer le repas de la cantine à 4.35€

Délibération : Lancement des démarches d'étude de cheminement piéton et aménagement du tènement immobilier de l'ancienne salle des fêtes et du presbytère

Afin de structurer la conduite des projets de cheminement piéton et d'aménagement du ténement immobilier de l'ancienne salle des fêtes et du presbytère, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le lancement de ces 2 démarches d'étude.
Ces délibérations ont pour objet de formaliser le démarrage du projet et d'autoriser les premières démarches indispensables : étude de faisabilité, contacts les propriétaires concernés, sollicitation de devis pour un éventuel accompagnement ainsi que l'analyse des différentes possibilités d'aménagement.
Chaque étape importante (choix du projet, plan de financement, lancement des travaux...) sera soumise à une nouvelle décision du Conseil municipal.
Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité le lancement des démarches d'étude de cheminement piéton
- Approuve à l'unanimité le lancement des démarches d'étude d'aménagement du tènement immobilier de l'ancienne salle des fêtes et du presbytère

Délibération Installation de systèmes de télégestion incluant la maintenance

Dans le cadre d'une convention, le SIEL met à disposition de la mairie la télégestion du chauffage. Il est proposé de solliciter le SIEL pour rajouter un dispositif de relève des températures de la chambre froide afin d'être plus réactif en cas de panne. Ainsi l'information sera donnée en amont de la location pour permettre l'intervention d'un technicien.
Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal approuve la convention pour l'installation de télégestion incluant la maintenance pour la chambre froide de la salle des fêtes

Points divers

A Pralong, le 1er octobre 2026

Le secrétaire de Séance
Le Maire

Aurélie HOMEYER

Pierre GARBIL